

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2020 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

**Mmes** : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

**Mrs.** : M. BORREWATER – F. COQUEREL – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

**Excusés** : Mme G. GALLOIS – Mrs Y.B. DE BEURMANN (Procuration donnée à F. COQUEREL) – L. DESROUSSEAUX – A. KEDZIERSKI – D. WICQUART

*Monsieur Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire.*

### I. ACCUEIL ET PROPOSITIONS DU CONSEIL DES ENFANTS

Monsieur le Maire remercie la présence de Madame Maggy DESCENDRE, directrice de l'école Alexis Delannoy, et des trois délégués élus au Conseil des enfants : Lucie, Cali et Oscar. Il remercie également Mesdames Catherine CHARLOT et Valérie JACINTO pour leur travail avec les délégués.

Préalablement, il signale aux trois délégués qu'une nouvelle équipe municipale prendra place en Mars prochain et par conséquent, le bilan de leurs actions ne sera pas présenté au Conseil actuel.

Madame Catherine CHARLOT fait part des trois rencontres avec les délégués pour mettre en place les projets présentés ce soir. Elle donne la parole aux trois délégués :

Lucie, Cali et Oscar remercient Mesdames Catherine CHARLOT et Valérie JACINTO ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal pour leur écoute et leur accueil. Ils rappellent le thème choisi cette année : « Nature et santé ». Pour y répondre, ils proposent quatre actions :

#### 1) Nettoyage de la commune :

L'école organise, dans le cadre de l'action « Hauts-de-France propres », un ramassage de déchets dans les rues du village, le dimanche 8 mars 2020 à partir de 9h30.

Lucie précise qu'il n'y aura pas de distribution de flyers « toutes boîtes » (pour ne pas gâcher du papier). Un affichage sera effectué dans les différents espaces communaux. Monsieur le Maire propose une diffusion sur le site internet de la commune et Madame Catherine HERMANT, une publication sur la page Facebook de la Médiathèque.

Madame Catherine CHARLOT précise que des gants et des gilets jaunes seront fournis par la Région pour les enfants.

Les délégués précisent : « La matinée débutera par le rappel des consignes. Les déchets seront triés dès la collecte, dans différents sacs. Une pesée est prévue en fin de matinée. Les délégués souhaitent qu'une photo soit prise en présence des différentes équipes et des déchets collectés ce jour-là. »

Les associations de la commune seront conviées à cette action. Cali donne lecture du courrier.

Pour répondre à leur interrogation concernant les « voiries départementales » niveaux 1 et 2, Monsieur le Maire donne des précisions sur les notions de « niveau » des voiries départementales (Celles-ci doivent désormais être nommées « Voiries métropolitaines » depuis le transfert de compétence).

Oscar montre aux Conseillers un projet de plan permettant la répartition des différentes équipes dans le village. Quatre zones sont prévues. Madame Catherine CHARLOT ajoute que des

circuits seront proposés.

Les équipes seront constituées d'enfants et d'adultes. Madame Maggy DESCENDRE annonce la présence des 4 enseignants. Elle précise que les parents resteront responsables de leur(s) enfant(s).

Les délégués demandent l'aide de la commune pour la gestion des déchets ramassés.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 2) Planter des fleurs comestibles et médicinales :

Oscar énumère les différentes variétés que le Conseil des enfants souhaite planter. Afin de les faire connaître, une insertion dans le bulletin municipal est envisagée.

Pour répondre à une question de Madame Valérie JACINTO, Oscar et Cali donnent le nom des différentes variétés. Ils doivent se renseigner quant à la période optimale de plantation.

Madame Catherine HERMANT s'interroge : « Qui pourra s'en servir ? ». Cali répond que ces plantes peuvent servir pour la cuisine et le soin (donc, tout le monde !).

L'aide des agents techniques sera demandée pour préparer la terre du potager des p'tits loups.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 3) Installer des panneaux dans les espaces verts :

Ces panneaux auront vocation à limiter le dépôt de déchets dans les espaces verts de la commune. Les délégués pensent notamment au Parc des Saules et à l'espace enherbé du lotissement des Mûriers.

L'inscription sur les panneaux sera soit gravée, soit peinte. Les délégués demandent donc l'achat de matériaux (bois) pour les créer. Le coût n'a pas encore été calculé.

L'aide de Messieurs Martial COILLIOT et Benoît DEBRUYNE sera sollicitée.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### 4) Mettre de la musique dans la cour de l'école :

Il s'agirait d'installer des enceintes dans la cour de l'école et de prendre un abonnement autorisant la diffusion de musique.

Monsieur Luc VAN DRIESSCHE les interroge quant à la taille et le modèle prévu. Cali pense qu'un modèle de petite taille suffira. Monsieur Michel BORREWATER ajoute qu'un modèle prévu pour l'extérieur sera nécessaire.

Une majorité des Conseillers craint une augmentation du niveau sonore dans la cour.

Madame Catherine HERMANT pose la question des droits de diffusion de la musique. Une redevance auprès de la SACEM sera à prévoir, surtout s'il s'agit de musique moderne. Elle estime que ce projet n'apporte pas un « plus » aux maisnilois puisqu'il ne concerne que les enfants de l'école.

Madame Valérie JACINTO dit aux enfants de ne pas abandonner l'idée mais qu'il y a encore une réflexion à mener.

Monsieur le Maire conclut : Le projet semble difficile et délicat à mettre en place. Le coût (Achat du matériel et autorisation pour la diffusion de la musique) dépassera le budget alloué aux projets du Conseil des enfants.

À 1 voix Pour, 6 voix Contre et 3 Abstentions, le Conseil Municipal n'approuve pas ce projet.

Les trois délégués sont applaudis par les membres du Conseil. Madame Maggy DESCENDRE, Lucie, Cali et Oscar quittent la salle du Conseil.

## **I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2020**

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 21 janvier 2020. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

## **II. DELIBERATION CONCERNANT LE RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2020-01-21.01 (DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2019) – N° 2020-02-11.01**

*Monsieur le Maire rappelle que la délibération n° 2020-01-21.01 votée lors de la séance du 21 janvier 2020 lui permettait d'effectuer plusieurs mouvements de crédits au Budget 2019.*

*L'objectif de ces mouvements était de valoriser les travaux effectués « en régie » par les agents techniques : remplacement de la haie du cimetière et réfection de deux salles dans le bâtiment de la mairie.*

*Une erreur dans les mouvements et ouvertures de crédits ne permet pas l'émission des mandats et titres nécessaires. En accord avec les services de la Trésorerie, la décision modificative, les mandats et titres ont été rejetés.*

*Monsieur le Maire demande l'accord des membres du Conseil Municipal pour retirer la délibération n° 2020-01-21.01 votée lors de la séance du 21 janvier 2020.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

Suite à une question de Madame Vincente GAUTIER, Monsieur le Maire confirme que ce retrait n'a pas d'impact sur les finances de la commune. Il s'agit bien d'écritures d'ordres. Les dépenses ont déjà été réalisées.

## **III. DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR LES VACANCES DE L'ETE 2020 – N° 2020-02-11.02**

*Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de fixer les tarifs pour le centre aéré des vacances de l'été 2020. Il précise que les **tarifs sont fixés par semaine** :*

		de 0 à 500€	de 501 à 600€	de 601 à 750 €	de 751 à 915 €	de 916€ à plus
<b>Semaine de 4 jours</b>	1 enfant	3,36 €	15,31 €	33,53 €	42,03 €	48,48 €
	2 enfants	6,74 €	29,04 €	64,66 €	81,06 €	93,81 €
	3 enfants	10,20 €	39,65 €	90,71 €	114,19 €	132,29 €
	4 enfants	13,56 €	46,85 €	111,74 €	141,61 €	164,38 €
	Extérieurs	64,79 €	65,81 €	66,83 €	67,52 €	68,87 €
<b>Semaine de 5 jours</b>	1 enfant	4,21 €	19,14 €	41,93 €	52,54 €	60,60 €
	2 enfants	8,42 €	36,31 €	80,83 €	101,33 €	116,89 €
	3 enfants	12,75 €	49,57 €	113,40 €	142,73 €	165,37 €
	4 enfants	16,96 €	58,57 €	139,67 €	177,02 €	205,47 €
	Extérieurs	82,00 €	83,02 €	84,04 €	85,06 €	86,08 €
<b>Repas (unité)</b>		3,71 €				
<b>Garderie (unité)</b>		1,05 €				
<b>Supplément Camping</b>	6-10 ans	3 jours	18,56 €			
	11 ans et +	4 jours	25,98 €			

*Aucune autre activité ne fera l'objet d'un paiement supplémentaire durant le centre.*

*Une réduction de 5% sera appliquée sur les tarifs (hors repas et garderie) si l'inscription est effectuée en ligne ou lors des permanences.*

*Pour bénéficier des tarifs « Communes » 2020, les familles devront justifier d'un des éléments suivants :*

- Être domicilié sur l'une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles des 4 communes partenaires : Fournir un formulaire de rattachement à retirer dans la commune de l'école concernée
- Les grands parents de/des enfant(s) sont domiciliés sur une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)

*Les inscriptions se font uniquement pour des semaines entières d'accueil (le nombre de jours peut donc varier en fonction du calendrier et des jours fériés).*

*Toute période réservée sera facturée à l'exception de certaines conditions précisées au moment de l'inscription.*

*L'inscription des repas se fait à l'unité. L'inscription à la garderie du matin ou du soir se fait à l'unité.*

*Après discussion et délibération les tarifs sont approuvés selon le tableau ci-dessus. Le Conseil Municipal donne son accord par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

Pour répondre à une question de Monsieur Luc VAN DRIESSCHE, il est dit que le « reste à charge » des enfants extérieurs est réparti entre les quatre communes. Il est précisé que cette situation est rare puisqu'il y a peu d'extérieurs.

Monsieur le Maire ajoute que la convention sera à renouveler l'année prochaine.

#### **IV. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES**

##### **a) Commission animation / culture**

##### **Médiathèque :**

Madame Catherine HERMANT relate rapidement son dernier entretien avec Madame Emilie

GENEAU, responsable de la médiathèque :

- « L'heure du conte » rencontre un gros succès ;
- Le « Book Club » n'a, pour le moment, pas repris. Une animation similaire « La Ronde des Livres » est proposée aux élèves de CM1/CM2 ;
- Plusieurs expositions sont programmées pour l'année 2020 : « La recette d'un livre », « Nos héros préférés de l'Ecole de loisirs », « Chiffres en tête » ...
- La samedi 10 octobre 2020 aura lieu la Nuit des Bibliothèques sur le thème « Afriques », l'animation proposée est en réflexion ;
- Une animation sur le thème d'Harry Potter pourrait avoir lieu en octobre-novembre ;
- Un appel à bénévolat est toujours en cours.

#### **b) Commissions travaux et urbanisme**

##### **Révision du PLU :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le PLU révisé ne sera opposable qu'à partir du 18 juin prochain.

##### **Travaux d'assainissement :**

Monsieur le Maire signale que les travaux de la première phase se terminent. La seconde est en préparation. Une information « toutes boîtes » sera distribuée pour la phase 2.

En raison des travaux, la manifestation cycliste annuelle « Lille-Hardelot » sera déviée et ne passera donc pas par la commune cette année.

##### **Vidéoprotection :**

Les travaux de déploiement du système de vidéoprotection sont en cours.

Monsieur le Maire annonce qu'une première partie de la subvention FIPDR a été versée par la Préfecture.

##### **Aménagement des bâtiments du centre village :**

Monsieur le Maire informe les Conseillers de l'avancée du dossier :

Suite au dépôt du permis de construire, la Commission Accessibilité a donné un avis favorable. D'autre part, le SDIS a donné un avis favorable pour la réunion de la Commission Sécurité ayant eu lieu ce jour.

De nombreux échanges avec Monsieur Pierre-Marie BICHET, Architecte Paysagiste du groupement, et les Conseillers en charge du dossier ont permis de clarifier l'aménagement extérieur du projet de la Ferme des Saules et le parvis des Merlettes (côté rue de l'Eglise).

Il n'y aura pas d'accroche-vélos sur le parvis, il sera intégré dans le réaménagement de l'aire de retournement et de la rue de l'Eglise.

Les Conseillers se voient présenter plusieurs plans du projet au stade de l'Avant-Projet Définitif. La prochaine étape sera l'étude de projet, le « PRO ».

#### **c) Commission communication**

Une nouvelle adresse e-mail sera opérationnelle prochainement pour le secrétariat de la Mairie afin d'éviter l'utilisation de l'adresse @wanadoo.fr.

## V. QUESTIONS DIVERSES

### **Repas de fin de Mandat :**

Madame Catherine HERMANT est chargée d'organiser un repas de fin de mandat.

### **Agenda :**

La prochaine et dernière réunion de mandat du Conseil Municipal se déroulera le mardi 10 mars prochain à 20h15.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures et quarante-cinq minutes.*